

# L'EURO, COMBIEN ÇA VAUT ?



32,80 F



1 cent = 0,01 € = 0,07 F



65,60 F



2 cents = 0,02 € = 0,13 F



131,19 F



5 cents = 0,05 € = 0,33 F



327,98 F



10 cents = 0,10 € = 0,66 F



655,96 F



20 cents = 0,20 € = 1,31 F



1 311,91 F



50 cents = 0,50 € = 3,28 F



3 279,79 F



1 € = 100 cents = 6,56 F



2 € = 200 cents = 13,12 F

# LE GRAND PASSAGE

## Le compte à rebours

- **A partir du 1er décembre 2001 :**  
les commerçants peuvent se procurer des fonds de caisse en euros.
- **A partir du 14 décembre 2001 :**  
les particuliers ont la possibilité d'acheter des pièces en euros.
- **1er janvier 2002 :**  
les pièces et les billets en euros sont mis en circulation.
- **17 février 2002 à minuit :**  
les francs n'ont plus cours légal et sont retirés de la circulation.

## Fonds de caisse

- Commerçants et grandes surfaces peuvent se procurer des fonds de caisse standard à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2001 auprès de leur banque, du Trésor Public et de la Poste.

**Attention :** ces pièces ne peuvent être utilisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002. A priori, les billets en euros ne seront pas disponibles avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 afin d'éviter des contrefaçons.

## DECHIFFRER L'EURO

### Nouveaux barèmes

Un certain nombre de seuils et de limites ont été ajustés, tantôt à la baisse, tantôt à la hausse, pour le passage à l'euro :

- Capital minimum pour une SARL :  
7 500 €, soit 49 196,78 F (valeur actuelle : 50 000 F, soit 7 622,45 €).
- Capital minimum pour une SA :  
37 000 €, soit 242 704,09 F (valeur actuelle : 250 000 F, soit 38 112,25 €).
- Smic horaire : 6,67 €  
(valeur actuelle : 43,72 F, soit 6,66507 €).
- Smic brut mensuel :  
1 082,60 € (7 101,38 F au 1<sup>er</sup> janvier 2001 pour 169 heures).
- RMI : 397,66 € (2 608,50 F).
- Le plafond de paiement en espèces entre particuliers et commerçants passe de 20 000 F à 3 000 € (19 678, 71 F).
- Le plafond de paiement en espèces entre commerçants passe de 5 000 F à 750 € (4 919,68 F).
- Le plafond de paiement en espèces pour le versement de salaires passe de 10 000 F à 1 500 € (9 839,36 F).
- Plafond mensuel de Sécurité sociale : 2 279 € (14 950 F).
- Seuil d'assujettissement à l'ISF : 720 000 €, soit 4 722 890 F (seuil actuel : 4 700 000 F).

## Les interdictions

- **A partir du 1er janvier 2002 :**
  - Libeller des chèques en francs.
  - Payer par carte bancaire en francs.
  - Effectuer un virement en francs.
  - Passer des écritures comptables en francs.
  - Etablir toutes déclarations fiscales ou sociales en francs.
  - Etablir des contrats en francs.
  - Verser ses impôts ou ses cotisations en francs.
- **A partir 17 février 2002 à minuit :**
  - Payer en espèces en francs.
  - Rendre la monnaie en francs.

## Astuces

Deux astuces pour convertir « de tête » les prix :

- du franc à l'euro : prendre le prix en francs, ajouter la moitié et diviser le tout par 10 ;
- de l'euro au franc : prendre le prix en euros, le multiplier par 20 et diviser par 3 .
- Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'euro s'applique :
  - au matériel (informatique, caisse enregistreuse, terminal de paiement électronique...),
  - aux prix, tarifs, étiquettes, affiches, catalogues,
  - aux devis, factures, tickets,
  - à la comptabilité,
  - aux salaires,
  - aux déclarations fiscales et sociales,
  - aux cotisations et impôts,
  - aux contrats,
  - au capital social.

## Pays de la zone euro

- Douze Etats sont membres de l'Union monétaire européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande (Eire), Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal. L'euro circule aussi à Monaco, en Andorre, à Saint-Marin et au Vatican.
- **Pays non participants :** trois Etats de l'Union européenne : Danemark, Royaume-Uni (Grande-Bretagne et Irlande du Nord), Suède ; tous les autres pays du monde.



SCIRE « Help Euro »  
[www.reims.cci.fr](http://www.reims.cci.fr)  
rubrique "euro"  
VOS QUESTIONS PAR e-mail,  
REPONSE ASSURÉE 3005 10 H

# L'EURO, COMBIEN ÇA VAUT ?

## L'EURO DANS LE COMMERCE

### Règle de conversion

- Pour passer du franc à l'euro, il faut diviser le montant en francs par 6,55957. et multiplier le montant en euros par 6,55967 pour obtenir des francs.
- En France, **1€ = 6,55967 F** et **1 € = 100 cents** (ou 100 centimes).

### Règle des arrondis

- Ce taux de conversion légal à **six chiffres** doit être obligatoirement utilisé. Le résultat d'une conversion franc/euro ou euro/franc ne doit jamais comporter plus de 2 chiffres après la virgule. Il est nécessaire d'arrondir le résultat :
  - au **centime supérieur** si le 3<sup>e</sup> chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5 ;
  - au **centime inférieur** si le 3<sup>e</sup> chiffre après la virgule est inférieur à 5.

### Convertir les prix

- Respecter strictement les règles légales de conversion et d'arrondis. Convertir le total TTC. En effet, la somme des arrondis n'est pas égale de l'arrondi de la somme. Faire une simulation pour connaître les conséquences sur les marges. Le chiffre d'affaires peut varier sur la vente ou l'achat en quantités importantes de produits à faible prix unitaire.

### Double affichage

- **A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002**, le prix en euros doit être affiché en plus gros que le prix en francs.

### Que faire des francs ?

- **Jusqu'au 30 juin 2002** : les échanger dans une banque, à la Poste ou à la Banque de France.
- **Après le 30 juin 2002** : échanger les pièces en francs pendant encore trois ans et les billets pendant encore dix ans auprès de la Banque de France.

CCIRE « Help Euro »

03.26.50.66.66

Le mot du pro

## « Attention aux équilibres de trésorerie »



Noël Dardoise, délégué régional des experts-comptables sur l'euro

**Votre profession est de celles qui ont dû se préparer à l'euro bien en amont. Les experts-comptables sont-ils prêts pour affronter le « choc » du 1<sup>er</sup> janvier 2002?**

Nous nous sommes organisés pour mener de front le chantier des 35 heures et, bien sûr, celui de l'euro. Nous avons largement anticipé et réalisé un maillage complet sur le terrain pour être en mesure de répondre avec efficacité aux questions des entreprises, de tous nos clients.

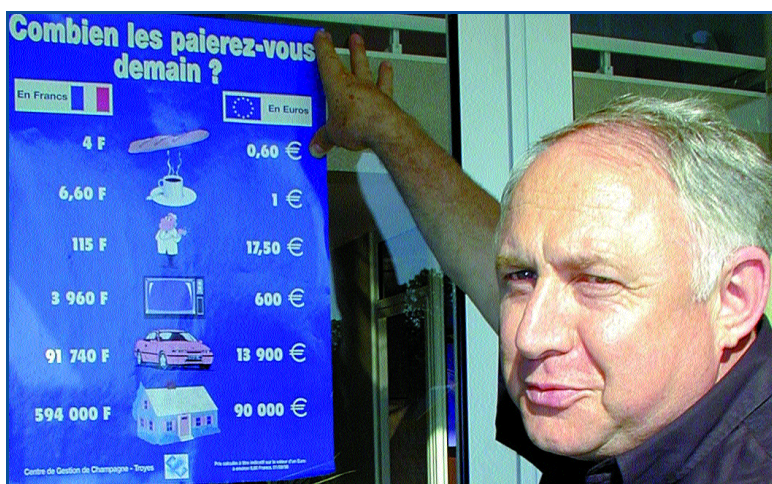
Preuve de notre engagement sur cette question, nous avons répondu à toutes les sollicitations dès lors qu'il s'est agi de préparer le basculement avec nos partenaires économiques. Notre profession a un permanent « euro » au sein du Conseil supérieur.

Nous avons un représentant au Comité national de l'euro. Nous avons un délégué au niveau de chaque chambre régionale et, de manière plus informelle, dans chaque département. Tous les relais ont été mis en place pour fluidifier l'information.

### Quels problèmes avez-vous rencontrés ?

Les grands groupes et les grosses sociétés ont bâti leur modèle de passage à l'euro après mûre réflexion. Ceux qui travaillent à l'export ont vu le bon côté des choses avec notamment la fin des écarts de change, de la couverture sur les devises. Mais les PME, l'essentiel de notre clientèle, ne se penchent pas sur le sujet depuis trois ans...

Certaines se sont réveillées quand, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, les banques, soucieuses d'étaler les difficultés, ont commencé à basculer les comptes bancaires en euro. Leur manière, à



elles, d'habituer les entreprises avant d'avoir à se « frotter » aux gros bataillons des particuliers. Comme nous, ces banques ont cherché à faire raisonner les chefs d'entreprise en euro, tout autant que leurs collaborateurs. Le problème, pour nombre de PME-PMI, c'est qu'elles sont parfois obligées de « penser » euro dans l'urgence, uniquement parce que des clients ou des fournisseurs leur imposent ce pas en avant. Alors, elles se limitent à établir leurs factures en euros mais elles sont encore loin d'être tentées par un basculement de toute leur comptabilité. Et la grande difficulté n'est pas de fonctionner en euro mais bien de basculer à l'euro...

### Ce n'est qu'un problème de transition à gérer ?

Le passage à l'euro va faire surgir des incidents de parcours, des erreurs matérielles plus ou moins importantes lors des règlements, des retards dans l'établissement des devis ou de la facturation.

Cela risque d'être pénible pendant trois ou quatre mois. Pendant ce temps, il faudra veiller à ne pas trop perturber les équilibres de trésorerie.

Il reste encore quelques semaines pour former les personnes, pour vérifier que

les équipements matériels et logiciels sont adaptés au passage à l'euro afin d'éviter de trop gripper la machine.

L'une des difficultés tiendra dans la circulation des deux devises pendant encore un temps. On paiera en francs et on récupérera la monnaie en euro. Dans le commerce de détail, la gestion dans la même caisse-enregistreuse ne sera pas une mince affaire.

Il faudra chaque soir établir une recette en francs et une autre en euros. Encore faudra-t-il qu'il n'y ait pas de problèmes d'approvisionnement de pièces en euros... Le moyen de paiement à privilégier sera le chéquier ou la carte bancaire.

### L'euro va-t-il provoquer l'inflation redoutée des prix ?

L'euro peut aussi être un élément d'incitation à une concurrence plus vive dont pourrait bénéficier le consommateur.

Les entreprises doivent penser leurs prix en euros et peuvent être tentées d'augmenter leurs marges, mais je pense que la première attitude va être d'observer le marché avant de s'aligner ou non. Il y aura des ajustements, mais une inflation importante ne me semble pas concevable. ■

Frédéric Marais

